



FONCTIONNEMENT DU CLUB 2022-2023



Le montant des cotisations :

Licencié adulte suivi par un intervenant du club : 240 euros (2 séances par semaine)

Licencié jeune suivi par un intervenant du club : 360 euros (3 séances par semaine)

Licencié sans aucun suivi : 120 euros *

Débutant (jeune et adulte) : 240 euros

Licencié au Centre de Formation : 600 euros

Partenaire d'entraînement au Centre de Formation : 2000 euros

Licencié en second club sans suivi : 200 euros (avec suivi 400 euros)

Les intervenants :

Il y a trois professionnels qui interviennent au sein de l'E.T.C. (Équipe Technique du Club)

Guillaume Humetz : Entraîneur référent du centre de formation et des jeunes confirmés (début de l'encadrement le lundi 5 septembre 2022).

Responsable des choix techniques et du programme de compétitions des jeunes et de la filière sportive.

Responsable du groupe « Poussins Débutants » du mercredi matin (début des interventions le mercredi 14 septembre 2022).

Responsable du groupe « Jeunes Débutants » du mercredi après midi (début des interventions le mercredi 14 septembre 2022).

Adrien Olivier : Suivi d'entraînement du groupe « Adultes Confirmés » (début de l'encadrement le lundi 12 septembre 2022).

Responsable du groupe « Jeunes Débutants » du samedi matin (début des interventions le samedi 17 septembre 2022)

Jean-Paul Baugnon : Responsable du groupe « Adultes Débutants » (début des interventions le mercredi 14 septembre 2022)

Le planning d'intervention :

Planning Hebdomadaire des différents groupes d'entraînement

	Lundi		Mardi	Mercredi		Judi	Vendredi	Samedi	
	Guillaume	Adrien	Guillaume	Guillaume	Jean Paul	Guillaume	Guillaume	Jean Paul	Adrien
9h									
10h									
11h									
12h									
13h									
14h									
15h	Centre de Formation		Centre de Formation						
16h									
17h									
18h									
19h		Jeunes Confirmés Poussins/Benjamins/Minimes (18h à 20h)		Jeunes Confirmés Cadets/Juniors (18h à 20h)					
20h									
21h		Groupe "Adultes Confirmés" (20h à 22h)							
22h									

* Les leçons particulières par un intervenant non choisi par le club ne sont pas autorisées

* Les licenciés en entraînement libre ont accès aux installations au même titre que ceux qui ont choisi un suivi